APPEL À CANDIDATURES

Le Bureau pays BIT Dakar cherche un consultant/trice évaluateur base en Senegal **pour mener l'évaluation interne mi-parcours du Projet d’appui à l’internalisation des modules de formation en entrepreneuriat dans le Système de Formation Professionnelle et dans l’Artisanat SEN/20/01/LUX**

Pour de plus amples informations sur l’évaluation et le profile demandé, veuillez **consulter les Termes de référence ci-dessous.**

**Période de l'évaluation : Août -Septembre 2022**

**Date limite d'envoi des candidatures : 6 juillet 2022**

L’évaluateur/évaluatrice intéressé(e) devraient envoyer les informations suivantes :

* une déclaration décrivant la manière dont les compétences, les qualifications et l’expérience du candidat sont pertinentes par rapport aux qualifications requises pour ce poste.
* son CV,
* deux références récentes disponibles y compris email et téléphone
* tarif journalier de honoraires en USD (sans voyage ou DSA).
* une déclaration confirmant que le candidat n'a jamais été impliqué dans la réalisation dudit projet ni dans une relation personnelle avec des fonctionnaires de l'OIT engagés dans le projet
* sa disponibilité

Veuillez contacter Amadou Sakho (sakho@ilo.org) et copie Ricardo Furman (furman@ilo.org) pour toute question relative à cet appel ou pour envoyer l’application.

Meilleures salutations.

Amadou Sakho

Gestionnaire de cette évaluation



**ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

**Termes de référence de l’évaluation interne mi-parcours**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du projet objet de l’évaluation** | Projet d’appui à l’internalisation des modules de formation en entrepreneuriat dans le Système de Formation Professionnelle et dans l’Artisanat. |
| **Code de coopération technique du projet**  | SEN/20/01/LUX |
| **Unité administrative responsable pour la gestion du projet**  | OIT/BP-Dakar |
| **Unités techniques responsables pour l’appui technique au projet**  | SME ENTREPRISES / ETDBP-OIT Dakar |
| **Pays** | SENEGAL |
| **Durée**  | 36 mois  |
| **Date de démarrage**  | 04.2020 |
| **Date de fin**  | 04.2023 |
| **Type d’évaluation**  | Evaluation interne à mi-parcours  |
| **Période de l’évaluation** | Août-septembre 2022 |
| **Donateurs**  | Grand – Duché de Luxembourg |
| **Budget du projet** | EUROS 1,000,000 |
| **Gestionnaire de l’évaluation** | Amadou Sakho |

1. **Contexte**

L’entrée dans le monde de travail reste un obstacle pour les jeunes. Au Sénégal, le chômage frappe d’abord les plus jeunes de la population active (15 à 35 ans). En 2017, durant le premier trimestre, le chômage a plus affecté les populations jeunes. En effet, près de 6 chômeurs sur 10 (60,6%) sont de la tranche d’âge 15 à 34 ans. Les taux les plus élevés sont observés chez les jeunes des tranches d’âges 20-24 ans et 25-29 ans, soit respectivement 31,5% et 29,2%[[1]](#footnote-1).

Le taux de chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus est estimé à 15,7%. Il est légèrement plus élevé en milieu urbain où 18,6% de la population active sont au chômage contre 13,1% en zone rurale. Selon le sexe, le chômage touche davantage les femmes (22,1%) que les hommes (9,6%)[[2]](#footnote-2) La jeunesse reste la couche la plus touchée par le chômage en raison, entre autres, de son inexpérience. Aussi, d’après le recensement général de 2013, seuls 45,4% des Sénégalais sont alphabétisés avec de fortes disparités de sexe et de résidence. N’ayant pas le choix, les jeunes se réfugient dans le secteur informel. Les sortants du système éducatif, par contre, se contentent de stages, le plus souvent non rémunérés[[3]](#footnote-3).

Le milieu urbain renferme la plus grande portion des jeunes sans emploi. En effet, 53% des jeunes sans emploi sont en milieu urbain. La part des sans-emploi du milieu rural et du milieu urbain est plus sensible chez les hommes : 75 % des jeunes hommes sans emploi sont en milieu urbain contre 25 % en milieu rural. La situation inverse est observée chez les femmes. En effet, les jeunes femmes sans emploi sont plus nombreuses en milieu rural (57 %) qu’en milieu urbain (53 %).

Les régions de Dakar, Diourbel et Saint-Louis sont les régions qui renferment la majeure partie des jeunes sans emploi et que la moitié des jeunes hommes sans emploi se trouvent à Dakar. Les autres régions renferment chacune moins de 5 % des jeunes sans emploi. Notons que Kédougou et Kaffrine renferment moins de 1 % des jeunes sans emploi.

Plus de la moitié des jeunes, ayant une formation et en quête d’un emploi, privilégient les relations personnelles en matière de recherche d’emploi. Les secteurs public et parapublic sont les plus convoités par les demandeurs d’emploi : 24 % des jeunes demandeurs avaient déclaré avoir cherché un emploi dans le secteur public, 13% dans les grandes sociétés privées et 5% dans les petites et moyennes entreprises privées. Seuls 8 % cherchaient à créer leur propre affaire.

Le secteur primaire absorbe la moitié de la main-d’œuvre jeune féminine comme masculine, surtout les demandeurs d’emploi issus du milieu rural. Ainsi, la main-d’œuvre des régions Kolda, Kaolack, Tambacounda, Louga, Fatick, Matam, Kaffrine, Kédougou, Sédhiou est absorbée par le secteur primaire tandis que celle de Dakar, Ziguinchor, Diourbel, Thiès et Saint-Louis l’est par le secondaire et le tertiaire. 31 % des embauches des jeunes du secteur formel s’effectuent sous forme d’emploi sans contrat. Près de 33 % des embauches des jeunes de 15 à 35 ans ont des contrats à durée indéterminée contre 56 % de leurs aînés.

Par ailleurs, 24% des jeunes ont eu des contrats à durée déterminée tandis que 11% ont obtenu un contrat de prestation de service.

Plus de 90 % des emplois des jeunes au Sénégal se trouvent dans le secteur informel dont 80 % en milieu urbain et 20 % en milieu rural. Les emplois des jeunes du secteur formel sont concentrés dans les grandes entreprises privées non financières et les micros entreprises non financières. Les PME/PMI représentent une part importante de l’économie du pays avec près de30% du PIB, 60% de la population active et 42% du total des emplois du secteur moderne. Le secteur informel représente plus de 60% des emplois non agricoles et est en expansion en milieu urbain. L’enquête nationale sur le secteur de l’informel au Sénégal (ENSIS) réalisée en 2011 par l’ANSD a montré que le secteur informel non agricole emploie en 2010 un effectif de 2 216 717 personnes, soit 48,8% de la population active occupée. Les entrepreneurs du secteur sont majoritairement des hommes soit 79,9% contre 20,1% d’entrepreneurs femmes. Enfin, 56,5% des emplois informels sont occupés par des indépendants. Les emplois du secteur informel sont répartis de façon plus ou moins égale entre les services (34,8%), le commerce (32,9%) et l’industrie (28,7%). La majorité de la main d’œuvre jeune est sans niveau d’instruction (51%).

En réponse à ces problèmes, le Gouvernement a mis en place des politiques publiques à travers notamment une stratégie nationale de développement (le PSE) et des politiques sectorielles dont la formation professionnelle et technique. En décembre 2013, après l’élaboration de l’étude prospective « Sénégal 2035 », le pays a mis sur pied une nouvelle stratégie à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui s’appuie sur une vision de 20 ans celle d’un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit. Le PSE est articulé autour de 3 piliers principaux : PILIER-1 : Transformation structurelle de l’économie et croissance ; PILIER -2 : Capital humain, protection sociale et développement durable et PILIER -3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité. Le Plan Sénégal Emergent (PSE) est le cadre de référence des interventions des acteurs dans la mise en œuvre des politiques publiques. Un plan d’actions prioritaires (PAP) sur cinq (05) ans (2014-2018) met en cohérence les axes stratégiques, les objectifs sectoriels et les lignes d’actions avec les projets et programmes de développement dans un cadre budgétaire pluriannuel. Le PSE comprend 27 projets phares et 17 réformes phares. Le PAP est en cours d’actualisation pour la période 2019-2023 et le Gouvernement a mis en place à cet effet des commissions de planification.

Le PSE accorde une grande priorité au développement du capital humain, pour lequel la Formation professionnelle occupe une place centrale.

En 2015, l’effectif total des apprenants inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de la formation professionnelle est de 54 318. La part du privé dans les effectifs est la plus importante avec 30 083 apprenants soit 55% contre 24 235 apprenants du public soit 45%. Les filles représentent 54% des effectifs contre 46% pour les garçons. La répartition des effectifs de la formation professionnelle et technique est marquée par une forte disparité régionale. La région de Dakar représente, à elle seule, 58% des effectifs, suivie par celle de Thiès qui enregistre 12%. La région de Saint Louis arrive en 3ème position avec 5% tandis que les régions de Diourbel et Kaolack suivent avec 4% des apprenants. Ce sont les régions de Fatick, Kaffrine, Louga et Matam qui présentent les taux les plus faibles avec 1%[[4]](#footnote-4).

Parallèlement à ce secteur formel de formation professionnelle, se développe un secteur artisanal à dominante informelle qui offre des opportunités de formation par l’apprentissage à des centaines de milliers de jeunes qui sont sortis prématurément de l’école ou qui n’ont pas eu la chance d’y accéder. Cette formation, fondée sur l’observation et assurée par les artisans eux-mêmes, favorise certes l’acquisition de savoir-faire mais limite considérablement les compétences acquises et le transfert de connaissances. En outre, des segments importants (fonderie, bijouterie, poterie…) du secteur artisanal obéissent à des logiques de fonctionnement relativement archaïques, car fondées sur des castes, et sont de ce fait totalement exclus des programmes d’appui aussi bien des Partenaires Techniques et Financiers que du Gouvernement.

Enfin, il est constaté une spécialisation par sexe des filières de formation formelle et informelle. Dans les filières formelles de formation professionnelle, les garçons sont plus nombreux dans les créneaux agricoles et industriels, alors que les filles dominent en nombre dans les filières de couture, coiffure, restauration, où elles représentent près de 75% des effectifs. Il en est de même dans l’apprentissage informel, principale source de formation des jeunes, où les filles sont concentrées dans un nombre restreint de filières plus fragiles économiquement, telles que l’artisanat d’art, la sérigraphie ou la teinture.

Les différents programmes d’insertion des sortants de la formation professionnelle en appui aux politiques mises en œuvre par le Gouvernement s’inscrivent dans le sens de la stratégie nationale de développement et dans le sens des politiques sectorielles. Elles ont comme principale cible les milliers de jeunes des structures de formation professionnelle, d’enseignement technique.

Sur financement du Grand-Duché de Luxembourg, plusieurs acteurs ont participé à la mise en œuvre du volet insertion des PIC 2 et PIC 3, notamment le Système des nations unies (SNU). En effet, le BIT, l’ONUDI et le PNUD ont été les partenaires de mise en œuvre du volet technique. Parmi ces partenaires, le BIT a joué un rôle clé notamment dans l’amélioration de la qualité de l’offre de services dans les centres avec le développement de la culture d’entreprise et aussi l’appui à l’orientation des jeunes vers l’auto-emploi ou l’emploi salarié.

**Le projet**

Le projet à évaluer a été approuvé pour une période de 36 mois (Avril 2020-Avril 2023). Il a officiellement commencé le 21 septembre 2020. La mise en œuvre des activités a démarré le 21 septembre 2020 et a coïncidé avec le confinement lié à la pandémie du Covid-19. Le budget total est de 1,000,000 Euros.

Ainsi, les interventions dans le cadre de ce projet sont directement liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et en particulier à l'objectif de développement durable (ODD) 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Elles participent à la mise en œuvre du Programme Sénégal Emergent du Sénégal.

* 1. **Objectif de développement du Projet :**

Le projet a pour mission de contribuer à accroitre les opportunités d’emplois des jeunes hommes et jeunes femmes au Sénégal par le renforcement de l’esprit entrepreneurial dans le système de formation professionnelle.

**Objectifs immédiats du Projet :**

* Les modules de formation en entrepreneuriat sont durablement intégrés dans le système de formation professionnelle publique et pris en charge dans un cadre clairement défini et responsabilisant totalement les structures nationales.
* Les capacités des maîtres formateurs et des formateurs du système de la formation professionnelle sont développées et régulièrement entretenues en son sein.
	1. **Les résultats attendus :**
1. Au regard des bénéficiaires directs, le SFP comptera 112 formateurs en CLE et 112 en GERME, au moins 3 Maîtres formateurs GERME et CLE, 68 formateurs Germe niveau 1 des chambres de métiers soit 32 Agents techniques des chambres de métier (ATCM) et 36 maîtres artisans, 1000 kits CLE et GERME seront imprimés et dispatchés aux structures ciblées.
2. Au regard des bénéficiaires indirects et ultimes, le projet travaillera avec au moins 56 établissements de formation professionnelle publics, il touchera environ 2 000 jeunes femmes et hommes dans le SFP et 800 dans le Secteur de l’Artisanat par le canal de l’UNCM, 500 candidats à l’auto-emploi.
3. Au regard de l’internalisation des modules de formation et du renforcement des capacités des maitres formateurs et formateurs, des centres et établissements de formation professionnelle, les résultats relèveront de : (1) l’harmonisation et l’internalisation de l’entreprenariat dans le SFP (méthodologies, formateurs, livres et textes), (2) le renforcement des capacités des formateurs et leur sensibilisation à l’emploi vert.
	1. **La stratégie du projet**

Ce projet est axé sur quatre principes domaines d’activités complémentaires :

* Intégrer durablement les modules d’entrepreneuriat dans le système e formation professionnelle.
* Renforcer la promotion de l’auto-emploi au sein des centres et établissements de formation professionnelle.
* Impliquer les structures nationales dans la mise en oeuvre du projet.
* Intégrer les questions d’égalité de genre et de non-discrimination, de sécurité-santé au travail de durabilité environnementale et de protection sociale dans l’ensemble des actions.
	1. **Gestion, durée et localisation du Projet :**

Le Directeur du bureau de pays du BIT, basé à Dakar, est le responsable du projet. Le projet est mis en œuvre par une équipe basée à Diamniadio, comprenant un chef de projet international, une assistante administrative et financière et un chauffeur. L’Equipe du travail décent du BIT, basée à Dakar, et les départements techniques compétents du siège, en particulier l’unité SME, du Département ENTEPRISES fourniront un appui technique à l’équipe.

* Zone d’intervention : 9 départements dans les 9 régions couvertes et 3 départements de la zone périurbaine de Dakar, soit 5 axes : (axe 1) : Dakar : 3 départements (Pikine, Guédiawaye et Rufisque) et Thiès, (axe 2) : Louga : Louga/Linguère/Kébémer et Matam, (axe 3) : Saint Louis : Saint-Louis, Dagana et Podor, (axe 4) : Kaolack, Koungheul et Kaffrine, (axe 5) : Diourbel et Fatick.
* Le siège sera installé à Diamniadio et le coordonnateur sera logé dans les locaux du MEFPA à Diamniadio.
* La durée du projet est de 36 mois.
	1. **Les principaux bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires directs sont les maitres formateurs, formateurs et cadres des structures partenaires

Les bénéficiaires indirects et ultimes sont les apprenants et sortants du SFP et les artisans.

**Les principaux résultats obtenus à décembre 2021, rapportés par le projet, sont les suivants :**

**Résultat 1 : Les modules de formation en entrepreneuriat sont durablement intégrés dans le système** de formation professionnelle public et pris en charge dans un cadre clairement défini et responsabilisant totalement les structures nationales

1. Le Projet a appuyé un processus de dialogue institutionnel qui a abouti à l’engagement et l’appropriation du Gouvernement du Sénégal matérialisé par **un arrêté signé n°017420 du 23 avril 2021** portant sur l’internalisation des modules de l’entrepreneuriat dans les curricula de formation professionnelle et technique et **une note d’orientation** qui a consisté à harmoniser et mettre en cohérence des approches et besoins en formation entrepreneuriale.
2. Le Projet a soutenu la révision de 12 Programmes de formation professionnelle et technique selon l’approche par compétence et la compétence entrepreneuriale y est intégrée. 12 professionnels,
3. Un système de gestion des manuels est mis en place au sein de l’Office National de Formation Professionnelle : (i) L’adaptation des supports de formation en création d’entreprise TRIE, CREE, Plan d’affaire ; (ii) la validation par la Direction de la Formation professionnelle (DFPT) de la maquette réalisée des trois supports ; (iii) La disponibilité de 65 jeux d’entreprises ; (iv) La production d’outils pédagogiques et didactiques en entrepreneuriat disponibles en version numérique. Il s’agit : (i) manuels de l’apprenant et du facilitateur en développement de la culture d’entreprise, (ii) manuels de l’apprenant et du formateur en techniques de création d’une entreprise ainsi que les outils du suivi évaluation

**Résultat 2 : Les capacités des maîtres formateurs et des formateurs du système de la formation professionnelle sont développées et régulièrement entretenues en son sein**

1. Les maîtres formateurs issus des centres de formation de formateurs de l’ENSETP, de l'ENFEFS et/ou l’UNCM ont les compétences pour former des formateurs GERME et CLE
2. Les compétences des formateurs GERME nouveaux/existants au niveau des centres et établissements du Système de Formation Professionnelle (SFP) sont renforcées sur les modules GERME actualisés et sur l’entrepreneuriat vert.
3. Les compétences des formateurs CLE nouveaux/existants au niveau des centres et établissements du Système de Formation Professionnelle (SFP) sont renforcées sur les modules actualisés en entrepreneuriat et sur l’entrepreneuriat vert : Une première génération des 41 formateurs métiers dont 29 hommes et 22 femmes a été formée
4. **Cadre de l’évaluation**

Cette évaluation est conduite conformément à la politique du BIT en matière d’évaluation. En effet, tout projet doté d’un budget depuis ’1 un million de dollars US et de moins de 5 millions de dollars US est sujet à une évaluation à mi-parcours et à une évaluation finale, dont l’une doit être indépendante. La présente évaluation à mi-parcours sera conduite par un évaluateur externe et géré par Mr El hadji Amadou SAKHO et supervise par le Senior evaluation officier du Bureau régional du BIT pour l’Afrique.

L’évaluation au BIT a pour objectif la responsabilité, l’apprentissage, la planification et l’acquisition de connaissances. Elle devrait être menée dans le contexte des critères et des approches de l'aide internationale au développement, définis par la norme de qualité de l'évaluation OCDE / CAD et le Code de conduite de l'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies.

D’une façon générale, cette évaluation à mi-parcours suivra les directives de l’OIT en matière d’évaluation axée sur les résultats, la liste de contrôle 3 des Directives pour l’élaboration des directives d’EVAL, intitulée « Préparation du rapport initial », la liste de contrôle 4 « méthodologies de validation » et la liste de contrôle 5 « Préparation du rapport d’évaluation ».

1. **Objectifs de l’évaluation :**

La présente évaluation mi-parcours a pour objectif, de faire une évaluation globale de tout le processus de conception et de mise en œuvre du projet tout en examinant sa performance vers l’atteinte des résultats. Elle devra analyser certains points et répondre à certaines questions, notamment :

1. Établir la pertinence de la conception du projet à travers sa contribution au cadre national de développement, aux objectifs de développement durable (ODD), à l’UNSDCF, aux objectifs de l’OIT et particulièrement aux besoins des bénéficiaires finaux ;
2. Analyser si le projet est mis en œuvre conformément à sa conception et dans quelles mesures observe-t-on des décalages entre le projet tel qu’il est conçu et le projet tel qu’il est mis en œuvre et les raisons pour ces différences (en considérant le contexte social et économique et la pandémie de la Covid19) ;
3. Évaluer le niveau de réalisation des résultats (produits et effets initiaux) du projet, y compris des résultats inattendus, en identifiant les facteurs externes et internes affectant la mise en œuvre du projet (de manière positive et négative).
4. Examiner la gestion institutionnelle du projet;
5. Analyser le niveau d’efficience de l’implémentation du projet
6. Identifier les leçons appris et les bonnes pratiques potentielles pour les principales parties prenantes ;
7. Fournir des recommandations stratégiques aux différentes parties prenantes afin d'améliorer la mise en œuvre des activités du projet pour la réalisation des objectifs du projet.

**Utilisateurs de l’évaluation**

Le rapport de l'évaluation est destiné principalement : aux mandants tripartites du BIT, à l’équipe de mise en œuvre du projet (CNP et Backstopper), aux partenaires techniques locaux, au donateur, et au BIT a tout niveau (du projet au siège central).

Les recommandations, les leçons apprises, et les bonnes pratiques seront utilisées pour pour améliorer la mise en œuvre du projet et développer les futurs projets

 **Champ / Portée de l’évaluation**

***Durée et portée de l’évaluation :***

Cette évaluation, en tant que produit d’analyse de la mise en œuvre du projet depuis sa phase de démarrage constituera une évaluation du processus pour l’atteinte des résultats et de leur pérennité. Elle examinera toute l'intervention du projet à partir du 21 septembre 2020 jusqu’à juin 2022. Elle considérera l’ensemble des documents susceptibles de soutenir les appréciations y compris le document de projet.

L’évaluation devra analyser comment et pourquoi les résultats ont été obtenus de façon à renforcer l’apprentissage produit par cette évaluation.

***Couverture géographique :***

L'analyse géographique de l'évaluation doit couvrir le Sénégal, en particulier les régions de Matam, Saint Louis, Louga, Thiès, Fatick, Diourbel, Kaolack, Kaffrine et la zone péri urbaine de dakar (Pikine, Rufisque et Guédiawaye ainsi que des entretiens avec les parties prenantes.

1. **Critères et questions relatives à l’évaluation**

L’évaluateur aura à examiner les questions se rattachant aux critères d’évaluation suivants : pertinence stratégique et cohérence, validité de la conception, efficacité, efficience, orientation `à l’impact et durabilité, genre et non-discrimination tels que définis dans le document «  ILO policy guidelines for Evaluation, principles, rationale, planning and managing for evaluations 4me édition » (voir Annexe 1).

L’évaluation intégrera l’égalité des sexes et la non-discrimination ainsi que la durabilité environnementale en tant que préoccupation transversale dans tous ses produits et résultats. Cette question devrait être traitée conformément à la note d'orientation n ° 4 et à la note d'orientation n ° 7 d'EVAL afin de garantir la participation des parties prenantes.

 En outre, elle devrait prêter attention transversale aux questions liées au dialogue social, au tripartisme et aux normes internationales du travail et transition juste dans le contexte du changement climatique.

L'évaluation sera effectuée selon les normes[[5]](#footnote-5) d'évaluation des Nations Unies et le glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD) de l’OCDE. Conformément à l'approche axée sur les résultats appliqués par l'OIT, l'évaluation portera sur l'identification et l'analyse des résultats en abordant des questions clés liées aux préoccupations d'évaluation et à la réalisation des résultats/objectifs immédiats du projet en utilisant les indicateurs du cadre logique comme référence mais pas limiter à ceci.

**Pertinence, cohérence, et alignement stratégique du projet**

1. Comment le projet s’aligne-t-il aux cadres de développement de Gouvernements du Sénégal, et aux objectifs de l’OIT, aux ODD, à l’UNSDCF en cours et aux besoins, des institutions partenaires et des groupes ciblés ?
2. Les institutions nationales / régionales et les groupes cibles se sentent-elles suffisamment associées à l’élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet ?

Les objectifs, produits et activités sont-ils en cohérence ou complémentaires avec d’autres projets du BIT ou des autres partenaires au développement ?

**Validité du projet**

1. Dans quelle mesure le cadre logique du projet est cohérent ? (Ex : les produits ont-ils un lien de causalité avec les effets, qui à leur tour contribuent à l'objectif de développement plus large du projet ? Le cadre des résultats est-il réaliste ? Les indicateurs et les objectifs du projet correspondent-ils logiquement à la chaîne de résultats ?)
2. La conception du projet a-t-elle pris en compte toutes les contraintes majeures pouvant entraver la mise en œuvre et les résultats du projet ? Sinon quelles sont ces principales contraintes non prises en compte et quelles stratégies mettre en place pour y faire face et améliorer les objectifs assignés au projet ?
3. Le projet a considéré et intégré de manière réaliste les risques et hypothèses de son contexte.
4. Quelle est l’apport spécifique, la valeur ajoutée du projet, par rapport aux activités ordinaires déployées par les institutions nationales concernées ? Dans quelle mesure les résultats attendus du projet complètent-ils les dispositifs de l’état, des partenaires sociaux et autres parties prenantes ?
5. De quelle manière les mandatas du BIT ont participé dans la formulation et participent dans l’implémentation du projet ?

 **Performances et efficacité du projet**

1. Dans quelle mesure les résultats et les objectifs ont-ils en processus d’être atteints ou sont-ils susceptibles de l'être à la fin du projet ?
2. Les hypothèses de développement qui sous-tendent le cadre logique (la théorie de changement du projet) ont-elles été soutenues pendant l’implémentation ?
3. La quantité et la qualité des produits obtenus ont-elles été satisfaisantes ?
4. Y a-t-il des résultats inattendus développés ? Pourquoi ?
5. Quels sont les facteurs de succès et obstacles que le projet a rencontrés durant la première phase de sa mise en œuvre ? Comment le projet y a fait face ?
6. Le projet a-t-il mis en place un dispositif adéquat pour assurer le suivi et mesurer les progrès en vue de l’atteinte des résultats ?
7. Dans quelle mesure la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du projet et comment le projet a-t-il abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?
8. Les modèles d'intervention (adaptés) utilisés dans le projet suggèrent-ils un modèle d'intervention pour une réponse de crise similaire ?

 **Efficience des ressources utilisées**

1. Les ressources (financières, humaines, expertises…) ont-elles été allouées stratégiquement de façon à assurer l’atteinte des résultats et les produits en quantité et qualité appropriées aux besoins des groupes ciblés ? Les moyens mis à la disposition du projet sont-ils utilisés de façon efficiente ? Pourrait-on obtenir les mêmes résultats à un coût moindre ?

 **Efficacité du dispositif de gestion**

1. Y a-t-il un backstopping adéquat pour le management du projet par le Bureaux pays, DWCT, le Bureau régional et le siège du BIT sur les plans technique, programmatique, administratif et financier ?
2. Comment s’effectuent les modalités de collaboration entre le Projet et les ministères de tutelle, y a-t-il des dispositions adéquates de gouvernance mises en place et les mandants tripartites sont-ils engagés dans la conception, le suivi et la mise en œuvre du projet ? Y a-t-il une compréhension claire des rôles, des responsabilités entre le projet et les partenaires clés ?
3. Quel a été le niveau de partenariat établi (synergie entre le projet et les autres projets du BIT) ainsi qu’avec les autres projets des partenaires ou institutions régionales?
4. Le projet a-t-il fait une utilisation stratégique de la coordination et de la collaboration avec d’autres projets du BIT, d’autres agences des Nations Unies, et d’autres donateurs dans le pays pour accroître son efficacité et son impact?

**Orientations sur l’impact et la durabilité du projet**

1. Est-ce que les conditions pour avoir les réalisations du projet sont bien considérée dans la mise en œuvre du projet (i.e. une stratégie de sortie/exit strategy) pour avoir des changements positifs auprès des groupes cibles sur les thèmes de travail du projet ?
2. Les institutions qui bénéficient de la mise en œuvre du projet sont-elles les institutions clés ? Quelles sont les mesures et actions déjà mises en place pour assurer l’appropriation des résultats du projet au niveau des dispositifs de l’Etat et au niveau des régions couvertes ? L’approche et les résultats du projet pourraient -ils être reproduits ou amplifiés par les partenaires nationaux ou d’autres acteurs à la fin du projet ?
3. Comment l'approche de durabilité du projet a-t-elle été affectée par la situation Covid19 dans le contexte des réponses nationales et comment le projet et les parties prenantes ont-ils réagi pour faire avancer l'appropriation des résultats du projet?

 **Genre et non-discrimination**

1. Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunesses et les personnes handicapées, préalablement identifiés ?
2. Les bénéfices du projet ont-ils profité équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunesses et les personnes handicapées ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?
3. Les partenaires ont-ils été sensibilisés et formés sur la problématique genre, jeunesse et personnes handicapées, en considérant les outils développés par les intégrées ?
4. **Modalités et mise en œuvre de l’évaluation**

**Méthodologie d’évaluation**

Pour l’approche méthodologique, il s’agit à priori, d’une évaluation de processus à la fois qualitative et quantitative. L’élaboration détaillée et définitive de la méthodologie de l’évaluation sera précisée en concertation entre l’évaluateur et le gestionnaire de l’Evaluation.

L'évaluation sera conforme aux normes et standards d'évaluation et suivra les garanties éthiques, le tout comme spécifié dans les procédures d'évaluation de l'OIT. L'OIT adhère aux normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations unies pour l'évaluation (UNEG) ainsi qu'aux normes de qualité de l'évaluation du CAD/OCDE.

L'évaluation appliquera une approche mixte, y compris la triangulation pour accroître la validité et la rigueur des résultats de l'évaluation, en faisant appel, dans la mesure du possible, aux principales parties prenantes du projet à tous les niveaux pendant les phases de conception, de collecte des données et de rapport.

En raison de la pandémie COVID-19 et de son impact sur le monde du travail, cette évaluation sera menée dans le contexte des critères et des approches décrits dans le guide interne de l'OIT : Implications de COVID-19 sur les évaluations au sein de l'OIT : Guide interne sur l'adaptation à la situation.

**La démarche méthodologique prendra en compte les trois points suivants,**

*(i) La revue documentaires qui va consister en une étude et analyse de l’ensemble des documents importants du projet* : notamment documents de projet, lettre d’accord entre le partenaire financier et entre le BIT, comptes rendus des principales réunions (notamment des Comités locaux du projet et du Comité National de Pilotage), ateliers et études réalisées, rapports d’activités annuels, plans de travail, le PPTD etc. Cette phase sera couplée avec un entretien à distance avec l’équipe du projet, le personnel technique du BIT au niveau du bureau pays, du bureau régional et du siège pour permettre aux évaluateurs de recueillir l’avis et les orientations de ces cibles citées plus haut dans l’élaboration du rapport de démarrage. La revue documentaire suggérera un certain nombre de constats initiaux qui à leur tour pourront mener à d'autres questions d'évaluation ou à revoir celles qui existent. Cela aidera à élaborer les outils d'évaluation inclut dans le rapport de démarrage qui doit être finalisé en concertation avec le gestionnaire de l’évaluation.

*(ii) Réalisation de contacts, d’entretiens et groupes focaux avec les principales parties prenantes du projet partenaires* du projet aussi bien relevant du BIT, du donateur, du gouvernement, des partenaires sociaux et des autres institutions impliqués dans la mise en œuvre du projet et les bénéficiaires directs et indirect compris les bénéficiaires finaux.

Toujours tenant compte de la situation du pays liée à la COVID19, l’évaluateur principal procèdera à des entretiens à distance pendant que le consultant national procèdera à des consultations en présentiel (ou virtuel aussi si la situation du COVID 19 le demandant) à travers des entretiens de groupe et/ou individuels avec le bailleur, le staff du projet, le personnel clé des autres projets de l'OIT et le personnel du BIT responsable de l'appui financier, administratif et du backstopping technique, à travers un questionnaire

**Atelier de restitution pour les parties prenantes et l’élaboration du rapport préliminaire et final de l’évaluation**,

Un atelier (physique/virtuel) avec les parties prenantessera organisé pour présenter les résultats préliminaires et combler les lacunes en matière de données avec les principales parties prenantes, le personnel de l'OIT, le bailleur et les autres partenaires. L'atelier sera organisé par le projet sous la responsabilité technique de l'évaluateur principal au terme de la collecte des données sur le terrain.

A la fin du processus de collecte des données, l'évaluateur principal élaborera le projet de rapport (voir ci-dessous pour les détails). Le projet de rapport fera l'objet d'un examen méthodologique par le gestionnaire de l’évaluation et, après les ajustements nécessaires, sera diffusé auprès des principales parties prenantes pour recueillir leurs contributions dans le but d’améliorer la qualité du rapport. Ensuite, le gestionnaire de l’évaluation consolidera les commentaires et les transmettra à l'évaluateur principal pour qu'il/elle élabore la version finale en tenant compte des commentaires ou en expliquant la raison pour laquelle il n'en tient pas compte, le cas échéant. Le rapport sera considéré comme finalisé à la suite de l’approbation de celui-ci par EVAL/BIT, ce qui consacrera la fin du contrat d’évaluation

1. **Principaux produits attendus de l’évaluation**
2. Un rapport de démarrage de la mission rédigé suivant le « **Checklist No. 3 Writing the inception report »** précisant l’envergure de l’évaluation et les questions d’évaluation, la liste indicative des personnes à interviewer, décrivant de manière détaillée la méthodologie qui sera utilisée pour répondre aux questions d’évaluation y compris les outils d’évaluation, détaillant le plan de travail…
3. Un rapport d'évaluation préliminaire (maximum 30 pages plus annexes) concis selon la structure proposée dans les lignes directrices d'évaluation de l'OIT et répondant aux différentes questions et précisions d’analyse citées ci-dessous :
* Page de couverture avec les données clé du projet et de l'évaluation
* Acronymes
* Résumé exécutif
* Description du projet
* But, champ et clients de l’évaluation ;
* Méthodologie utilisée et ses contraintes et limites ;
* Résultats clairement identifiés pour chaque critère d’évaluation
* Conclusions ;
* Recommandations (entre 8 et 12 recommandations pertinentes ; préciser les destinataires des recommandations, le niveau de priorité (faible, moyenne, haute), l’implication temporelle (court, moyen, long terme), l’implication des ressources (faible, moyenne, haute ;
* Leçons apprises et bonnes pratiques ;
* Annexes (incluant les TdR ; la matrice des questions de l’évaluation, la liste des personnes rencontrées, la documentation consultée ; le chronogramme de l’évaluation, le tableau des résultats par indicateurs planifiés et obtenu avec commentaires courtes par chacun, et les lésons et bons pratiques par rapport aux format BIT/EVAL; etc.) ;
* Un résumé rédigé suivant une maquette devra être annexé au rapport en vue d’une publication sur le site de l’OIT.
* Un rapport final de l’évaluation selon la même structure proposée au point 2

Tous les rapports, y compris les annexes seront rédigées en français. La propriété des données de l’évaluation appartient au BIT. Le droit d’auteur du rapport d’évaluation appartient exclusivement au BIT. L'utilisation des données pour la publication et d'autres présentations ne peut être faite qu'avec l'accord écrit du BIT. Les principales parties prenantes peuvent utiliser le rapport d’évaluation de manière appropriée, conformément au but initial et avec les remerciements appropriés.

1. **Conduite et gestion de l’évaluation**

 **Expertise et spécialités requises :**

L’évaluateur sera un officiel du BIT formé comme évaluateur interne de projets. Compte tenu du contexte particulier lié à la pandémie de la COVID-19 limitant les voyages et déplacement à l’étranger, l’évaluateur sera assisté par un consultant national recruté sur le territoire Sénégalais.

**Le gestionnaire de l’évaluation**

L'équipe d'évaluation adressera son rapport au gestionnaire de l'évaluation, M. El hadji Amadou SAKHO : sakho@ilo.org et devra discuter de toutes les questions techniques et méthodologiques avec lui en cas de besoin. L'évaluation sera réalisée avec le soutien logistique et des services complets du projet, avec le soutien administratif du Bureau de l'OIT à Dakar.

1. **Chronogramme de l’évaluation**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Phases** | **Tâches** | **Personne responsable** | **Délais****(tentative)** | **Nombre de jours pour consultant national**  |
| **01****Préparation des TdR** | Préparation du projet des TdR Préparation du budget  | Gestionnaire de l’évaluation | Du 25 au 30 avril 2022  | 0 |
| Commentaires des parties prenantes sur les TdR  | Gestionnaire de l’évaluation | Du 30 Avril au 05 Mai 2022 | 0 |
| Intégration des commentaires dans la version finale des TdR | Gestionnaire de l’évaluation | Du 05 au 10 Juin 2022  | 0 |
| **02****Sélection des consultants** | Publication de l’avis de recrutement | Gestionnaire de l’évaluation | Du 11 Juillet au 26 Juillet 2022  | 0 |
| Recrutement du consultant national  | Gestionnaire de l’évaluation | 26 au 30 Juillet 2022 | 0 |
| Etablissement et signature du contrat  | Bureau pays  | 30 Juillet 2022 | 0 |
| **03** **Briefing** | Briefing méthodologique avec le consultant | Gestionnaire de l’évaluation | 5 Aout 2022 | 0 |
| **04** **Phase de démarrage**  | Revue documentaire Conception des outils Consultations préliminaires avec l’équipe du projet du BIT et du bailleurPréparation et soumission du rapport de démarrage  | Evaluateur  | 07 au 12 Aout 2022  | 05 |
| Révision et approbation de la version finale du rapport de démarrage | Gestionnaire de l’évaluation | 13 Aout 2022 | 0 |
| **05****Collecte de données et consultations des parties prenantes** | Consultations avec les parties prenantes | Evaluateur  | Du 14-26 Aout 2022 | 13 |
| Atelier de restitution des résultats préliminaires de l’évaluation aux parties prenantes | 28 Aout 2022 | 01 |
| **06 Rapport préliminaire** | Version préliminaire du rapport d’évaluation sur la base de la revue documentaire, des consultations et de l’atelier de restitution | Evaluateur  | Du 28 Aout au 30 Aout 2022 | 05 |
| Révision méthodologique du rapportCommentaires des parties prenantes sur la version préliminaire du rapport | Gestionnaire de l’évaluation | 01 Sept – 03 Sept 2022 |   |
| **07 Rapport final** | Consolidation des commentaires pour envoyer au consultant | Gestionnaire de l’évaluation | 04 Sept au 08 Sept 2022 | 0 |
| Intégration des commentaires dans le rapport | Evaluateur  | 10 Sept 2022 | 02 |
| Révision du rapport version finale  | Gestionnaire de l’évaluation |  12 au 15 Sept 2022 | 0 |
| Révision par EVAL pour commentaires finaux et publication en ligne | SMEO/EVAL  | 17-21 Sept 2022 | 0 |
|  | **Total** |  |  | **24** |

1. **Budget**

Le budget alloué à cette évaluation est entièrement pris en charge par le projet et son exécution est sous le contrôle du gestionnaire de l'évaluation pour le recrutement du consultant national, les missions de terrain, l’organisation d'ateliers et de réunions de consultations avec les parties prenantes.

**Pour l’évaluateur principal:**

* Les frais de consultance pour le/la consultant(e) national(e), 20 ? jours ;
* Les frais de DSA au cours des missions de terrain (facultatifs),
* Les voyage sur le terrain (facultatifs).
* Un forfait pour les appels téléphoniques (facultatif)

A cela s’ajoutent les couts dédiés à la logistique pour l’organisation de l’atelier de restitution

1. **Principales qualifications et expériences requises pour le poste de consultant national**
* Bac + 3 en économie, en gestion de projet, en suivi et évaluation ou qualifications équivalentes ;
* Avoir un minimum de 3-5 ans d’expérience professionnelle, notamment comme membre d’équipe pour évaluer des initiatives internationales de développement, incluant les projets au sein du SNU ou autres organisations internationales ;
* Expérience avérée des approches du cadre logique, théorie du changement et d'autres approches de planification stratégique, des méthodes et des approches de S&E (y compris quantitatives, qualitatives et participatives), gendre, et de l'analyse d'informations et de la rédaction de rapports
* Une bonne compréhension du mandat de l’OIT et du tripartisme ;
* N’avoir pas d’implication passée ou présente avec le projet, n’avoir pas prospecté un emploi dans le Projet ;
* Avoir des connaissances et expérience sur des thématiques du Projet et du pays seront des atouts;
* Excellente maîtrise du français et des langues locales dans les zones d’intervention du Projet.
* Base en Sénégal

Le consultant est tenu de se conformer pleinement aux avis émis par les gouvernements nationaux et locaux et les Nations Unies et l'OIT concernant les voyages nationaux et la distanciation sociale.

**Annexe 1 Documents et outils pertinents sur la politique d'évaluation de l'OIT**

1. Directives de l'OIT pour l'évaluation des politiques : Principes, justification, planification et gestion des évaluations, 4e éd. (2020)

<http://www.ilo.ch/eval/Evaluationpolicy/WCMS_571339/lang--en/index.htm>

1. Formulaire du code de conduite (à signer par l'évaluateur)

<http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206205/lang--en/index.htm>

1. Liste de contrôle. 3 Rédaction du rapport initial

<http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165972/lang--en/index.htm>

1. Liste de contrôle 5 Préparation du rapport d'évaluation

<http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165967/lang--en/index.htm>

1. Liste de contrôle 6 : Evaluation de la qualité du rapport d'évaluation

<http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165968/lang--en/index.htm>

1. Mmodèle pour les leçons apprises et les bonnes pratiques émergentes [http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\_206158/lang--](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206158/lang--en/index.htm)

[en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206158/lang--en/index.htm)

[http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\_206159/lang--](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206159/lang--en/index.htm)

[en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_206159/lang--en/index.htm)

7. note d'orientation 7 Participation des parties prenantes à l'évaluation de l'OIT [http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\_165982/lang--](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165982/lang--en/index.htm)

[en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165982/lang--en/index.htm)

1. note d'orientation 4 Intégration de l'égalité des sexes dans le suivi et l'évaluation des projets

<http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165986/lang--en/index.htm>

9. modèle pour la page de titre de l'évaluation [http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\_166357/lang--](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_166357/lang--en/index.htm)

[en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_166357/lang--en/index.htm)/.

**Annexe 2: CADRE LOGIQUE DU PROJET AXE SUR LES RESULTATS**

| Projet d’appui à l’internalisation des modules de formation en entrepreneuriat dans le Système de Formation Professionnelle et dans l’Artisanat  | **Durée du projet : 3** ans**Budget du projet :** 1 million d’euros |
| --- | --- |
| * **Les bénéficiaires directs sont** les formateurs et cadres des Centres de Formation Professionnelle et Technique, de l’ENSEPT, l’ENFEFS et l’UNCM et autres services concernés par les activités du Projet, qui recevront des appuis dans leurs domaines de compétences
* **Les bénéficiaires indirects** et finaux sont des jeunes hommes et jeunes femmes du SFP (apprenants, sortants) et des acteurs du secteur artisanal (maîtres artisans, compagnons et apprentis)
 |
|  | **INDICATEURS**  | **MOYENS DE VERIFICATION** | **HYPOTHESes/RISQUES** |
| **IMPACT** : Contribuer à accroitre les opportunités d’emplois des jeunes hommes et jeunes femmes au Sénégal par le renforcement de l’esprit entrepreneurial dans le système de formation professionnelle et technique | 1. Taux de chômage des jeunes femmes et des jeunes hommes
2. Taux d’insertion des jeunes femmes et des jeunes hommes (dont part de l’auto-emploi)
 | * Rapports ANSD
* Rapport MEFP
* Rapport RAC
 | * Stabilité socio-économique du pays
* Orientations stratégiques sur la formation professionnelle, le développement de l’artisanat et l’auto-emploi
 |
| **Effet 1** Les modules de formation en entrepreneuriat sont harmonisées, durablement intégrés dans le système de formation professionnelle public et pris en charge dans un cadre clairement défini et responsabilisant totalement les structures nationales | 1. Les modules de formation en entrepreneuriat intégrés dans le curriculum national
 | * Rapports des IA, DFPT, rapports DECPC……
* Référentiels élaborés (compétence, formation et certification),
 | **Risques*** Lenteurs administratives
* Déficit de logistique au niveau des centres et établissements de formation professionnelle et technique

**Mesures d’atténuation*** Le projet peut appuyer l’élaboration des référentiels et booster la concertation entre acteurs à travers le financement des réunions des structures nationales
* Le projet peut appuyer le plaidoyer pour réduire les lenteurs administratives
 |
| 1. Les outils d’entrepreneuriat sont régulièrement utilisés par les centres de formation professionnelle et les chambres de métiers
 | * Audit du processus d’internalisation
* Evaluation à mi-parcours
 |
| **Effet 2** Les capacités des maîtres formateurs et des formateurs du système de la formation professionnelle sont développées et régulièrement entretenues en son sein | 1. les formateurs en entrepreneuriat sont formés par les ressources humaines du système national de formation professionnelle

  | * Rapports du projet
* Rapports des centres de formation et de recyclage de formateurs
* Rapports des IA et des inspecteurs de spécialité
* Evaluation à mi-parcours
 | **Risques*** Décisions d’affectation des enseignants
* Refus d’enseigner les modules d’entrepreneuriat
* Faiblesse des budgets des centres de formation professionnelle / faible accompagnement de l’Etat

**Mesures d’atténuation*** Implication DRH
* Incitations non monétaires des formateurs
* Dynamisme des managers des centres de formation professionnelle
* Implication des syndicats des formateurs (gouvernance)
 |

|  |
| --- |
| **Effet 1**Les modules de formation en entrepreneuriat sont harmonisés, durablement intégrés dans le système de formation professionnelle public et pris en charge dans un cadre clairement défini et responsabilisant totalement les structures nationales |
| **Produits** | **INDICATEURS**  | **MOYENS DE VERIFICATION** | **HYPOTHES RISQUES** |
| **Produit 1.1** l’internalisation des modules de formation en entrepreneuriat harmonisés, est formalisée et les rôles et responsabilités des acteurs, dans la mise en œuvre, sont précisés dans des textes approuvés par le Ministère en charge de la formation professionnelle et le Ministère en charge de l’enseignement supérieur et de l’UNCM | 1. Circulaire ministériel élaboré et appliquée par ministère en charge de la formation professionnelle
2. Circulaire ministériel élaboré et appliquée par ministère en charge de l’enseignement supérieur
3. Circulaire élaboré par UNCM et appliqué par les chambres de métiers
 | * Textes organisant le cadre institutionnel (circulaires, arrêtés…)
 | **Risques*** Lenteurs administratives
* Absence de volonté politique
* Déficit de ressources pour financer la formation des nouveaux formateurs

**Mesures d’atténuation :** * Plaidoyer du projet auprès des autorités concernées pour les dotations budgétaires annuelles et pour la célérité dans la prise des décisions
* Le projet peut aider à l’élaboration des circulaires en proposant les meilleures pratiques
* Le projet va élaborer un document de capitalisation
 |
| **Produit 1.2**. Les référentiels des modules d’entrepreneuriat sont élaborés | 1. « 1 » référentiel compétence (entrepreneuriat/création d’entreprise) est élaboré
2. « 2» référentiels formation (CLE et Cree) sont élaborés
3. « 1 » référentiel certification (entrepreneuriat/création d’entreprise) est élaboré
 | * Rapports DFPT
* Rapport d’activité du Projet
* Edition de manuels et protocole signés avec le BIT
* Etat des stocks de manuels au sein de la structure attributaire et du Réseau GERME
* Texte du protocole d’accord
* Fichiers des manuels en haute définition
 | **Risques :*** Indisponibilités IA et IS
* Indisponibilité des autres acteurs (DECPC, CPP…)

**Mesures d’atténuation*** Le projet peut faciliter la tenue de réunions et séminaires de production des référentiels

**Risques :** La structure publique chargée de l’édition des manuels a du mal à lancer le processus**Mesures d’atténuation :** * Le réseau GERME pourra distribuer les manuels aux centres et établissements de formation professionnelle
 |
| **Produit 1.**3 Un système de gestion du stock de manuels est mis en place au sein de l’ONFP | 1. Protocole d’accord pour la cession des droits d’auteur pour l’utilisation des programmes CLE, Trie, Cree signé
2. 65 jeux d’entreprise mis à la disposition des centres de formation professionnelle
3. Fichiers des manuels CLE, TRIE, CREE en haute définition disponibles à l’ONFP

  |

|  |
| --- |
| **Effet n°2 :** Les capacités des maîtres formateurs et des formateurs du système de la formation professionnelle sont développées et régulièrement entretenues en son sein |
| **Produits** | **INDICATEURS**  | **MOYENS DE VERIFICATION** | **HYPOTHES RISQUES** |
| **Produit 2.**1 Les centres de formation de formateurs de l’ENSETP, de l'ENFEFS et/ou l’UNCM ont les compétences pour former des formateurs GERME et CLE  | 1. Nbre de Maîtres formateurs GERME, CLE certifiés a l’ENSEPT et/ou à l’ENFEFS et/ou à l‘UNCM (au moins 3 maîtres formateurs formés à la fin du projet)
 | * Rapports du projet
* Comptes rendus des formations
 | **Risques** : Lenteurs dans l’organisation et l’exécution des formations de formateurs**Mesures d’atténuation**: * Le Projet fournira des appuis/conseils aux Centres de formation de formateurs
 |
| **Produit 2.2** Les compétences des formateurs GERME nouveaux/existants au niveau des centres et établissements du Système de Formation Professionnelle (SFP) sont renforcées sur les modules GERME actualisés et sur l’entrepreneuriat vert | 1. Nbre de formateurs GERME formés/renforcés sur les modules GERME actualisés (au moins 112 formateurs à la fin du projet)
2. Nbre de formateurs GERME formés/ renforcés sur l’entrepreneuriat vert (au moins **112** formateurs à la fin du projet)
 | * Rapports du projet
* Comptes rendus des formations
 | **Risques** : Absence de Volonté politique du ministère en charge de la formation professionnelle**Mesures d’atténuation**: * Plaidoyer auprès des autorités du ministère
 |
| **Produit 2.3**  Les compétences des formateurs CLE nouveaux/existants au niveau des centres et établissements du Système de Formation Professionnelle (SFP) et des chambres de métiers sont renforcées sur les modules actualisés en entrepreneuriat et sur l’entrepreneuriat vert**.** | 1. Nbre de formateurs CLE renforcés sur les modules actualisés en entrepreneuriat (au moins 112 formateurs à la fin du projet)
2. Nbre de formateurs CLE renforcés et sur l’entrepreneuriat vert (au moins **112** formateurs à la fin du projet)
3. Nbre de formateurs CLE des chambres de métiers renforcés sur les modules actualisés en entrepreneuriat et en entrepreneuriat vert (au moins 68 formateurs à la fin du projet)
 | * Rapports du projet
* Comptes rendus des formations
 |
| **Produit 2**.4 Les compétences des formateurs Germe/Germe niveau 1 existants au niveau des Chambres de Métiers sont renforcées | 1. Nbre de formateurs Germe/Germe niveau 1 renforcés sur les modules actualisés (au moins 68 formateurs à la fin du projet dont 16 ATCM, 40 MA et 12 professionnels)
 | * Rapports du projet
* Comptes rendus des formations, rapport UNCM
 |
| **Produit 2.5** : Les managers et les Cellules d’Appui à l’Insertion (CAI) des centres et des établissements du Système de Formation Professionnelle (SFP), les Cellules d’initiative pour l’emploi local (CIEL) sont sensibilisées à la Promotion de l’auto-emploi | 1. Au moins 50 cadres dirigeants du Système de la Formation Professionnelle sensibilisés sur la promotion de l’auto-emploi et les chaines de valeurs
 | * Rapports du projet
* Comptes rendus de sensibilisations,
 |  |

1. ENES 2017 ANSD mars 2018 [↑](#footnote-ref-1)
2. Note trimestrielle de l'Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal (ENES) - T4 2017 [↑](#footnote-ref-2)
3. Diagnostic sur l’emploi des jeunes au Sénégal. CEA, BAD et OIT 2014 [↑](#footnote-ref-3)
4. Rapport national sur la formation technique et professionnelle MFPAA 2015. [↑](#footnote-ref-4)
5. ST/SGB/2000 Regulation and Rules Governing Programme Planning, the Programme Aspects of the Budget, the Monitoring of Implementation and the Methods of Evaluation [↑](#footnote-ref-5)